

OFFRE D'EMPLOI

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESh) À l'ÉDUCATION NATIONALE

La DSDEN de l'Essonne recrute des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESh).

POUR POSTULER !

Vous souhaitez candidater

Pour la partie Essonne OUEST :
<https://edurl.fr/recrutement-aesh-ouest>



Vous souhaitez candidater

Pour la partie Essonne
EST :
<https://edurl.fr/recrutement-aesh-est>



+ d'informations sur
www.ac-versailles.fr

Descriptif du poste

- L'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESh) accompagne un ou des élèves en situation de handicap, en conformité avec la notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- L'accompagnant des élèves en situation de handicap troubles cognitifs, moteurs, visuels, auditifs ou autistiques) doit permettre à l'élève de renforcer (ou d'acquérir) son autonomie dans les apprentissages sur le temps scolaire, d'accéder à l'école et aux savoirs, de participer aux activités de la classe et de l'école (maternelle/élémentaire) ou de l'établissement (collège/lycée).

Vos missions

- Aider à l'installation matérielle des élèves, à la manipulation du matériel scolaire, aux tâches scolaires, favoriser la communication entre les élèves et ses camarades, susciter la participation des élèves aux activités de la vie sociale et relationnelle.
- Favoriser sa mobilité et ses déplacements dans l'enceinte de l'école/de l'établissement.
- Veiller à l'encourager dans ses progrès et dans sa conquête de l'autonomie. Apporter une aide en dehors des temps d'enseignement, lors des récréations ou interclasses.
- Participer aux sorties de classe, occasionnelles ou régulière
- Accomplir des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière ; aider aux gestes d'hygiène, ainsi que les conditions de sécurité et de confort de l'élève.
- Collaborer au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves ; participer aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).

Nature du contrat, temps de travail et salaire

- Le contrat AESh est un contrat de droit public.
- Il s'agit d'un CDD de 3 ans, renouvelable éventuellement en CDI. La quotité horaire hebdomadaire est de 62% à effectuer durant les 36 semaines de l'année scolaire, soit 24h face à élève et en moyenne 3h40 pour la préparation, les réunions et la formation.

- **REJOIGNEZ-NOUS !**

L'académie de Versailles est la première académie de France par l'importance de ses effectifs avec plus **d'1 million d'élèves.**

Elle accueille, forme et accompagne plus de **100 000 agents.**

Vous souhaitez plus de renseignements, contacter :

DSDEN de l'Essonne

01.69.47.84.48

Conditions de recrutement

(Au moins une de ces 3 conditions)

- Être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne (CAPAEPE, DEAVS, AMP...)
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 9 domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Justifier d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau (Baccalauréat) ou d'une qualification reconnue au moins Baccalauréat Général, technologique ou professionnel, Diplôme de moniteur éducateur (DEME), Services aux personnes et aux territoires.

Les formations

- Être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne (CAPAEPE, DEAVS, AMP...)
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 9 mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Justifier d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4 (Baccalauréat) ou d'une qualification reconnue au moins équivalente : Baccalauréat Général, technologique ou professionnel, Diplôme d'État de moniteur éducateur (DEME), Services aux personnes et aux territoires.

Liste des diplômes d'aide à la personne :

- Moniteur-Educateur
- Auxiliaire de Vie Sociale
- Aide Médico-Psychologique
- Educateur Spécialisé
- CAP Petite Enfance
- Auxiliaire de puériculture
- Aide-Soignant
- Assistant de vie aux familles
- BEPA Service aux personnes
- BEP ASSP (Accompagnement, Soins et Service à la personne)
- Baccalauréat Accompagnement, Soins et Service à la personne
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- Educateur de jeunes enfants
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Baccalauréat Sciences Médico-Sociales
- BTS Economie Sociale et Familiale
- CAP Aide (ou Services) à la personne
- DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social)

- **CONTRIBUEZ AUX PARCOURS DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

Votre Salaire

- Le salaire est calculé sur la base du SMIC, hors prestations annexes et frais de transport.
(En moyenne 1235€ brut)